

*Taxe d'accise—Loi*

Enfin, les conservateurs eux-mêmes ont reconnu qu'ils n'avaient pas complètement mis fin aux abus associés à ce crédit d'impôt et ils ont terminé le travail en mai 1985. Évidemment, ils auraient dû agir en octobre 1984 ce qui aurait économisé plus d'un milliard de dollars au Trésor. C'est ainsi que se font les réformes fiscales au Canada. Malheureusement, nous n'avons jamais connu de véritable réforme. Nous n'avons jamais voulu reconnaître, comme voulait nous le faire comprendre la Commission Carter sur la réforme fiscale, qu'un dollar, d'où qu'il vienne, est toujours un dollar. Les inégalités existent toujours et il y a toujours de grandes entreprises très rentables qui ne paient aucun impôt sur le revenu. Des injustices permettent toujours à des contribuables canadiens riches de ne payer que très peu d'impôts, sinon pas du tout, tandis que le fardeau fiscal des contribuables à faibles et à moyens revenus continue de s'alourdir. Et c'est vrai, que le gouvernement au pouvoir soit libéral ou conservateur.

Les travailleurs à faibles et à moyens revenus supportent une part de plus en plus lourde du fardeau fiscal. Je crois qu'il serait juste de dire que dans les années 1950, environ la moitié des recettes publiques étaient tirées des entreprises et l'autre moitié des citoyens. Maintenant, après quelques décennies d'administration tour à tour libérale et conservatrice, nous constatons que de 20 à 25 p. 100 de ces recettes proviennent des entreprises et de 75 à 80 p. 100 des particuliers. Ce déséquilibre a été créé au fil des ans. Il est clair, en examinant le projet de loi C-117, qu'il ne s'agit là que d'une mesure de plus dans la longue série qui n'a cessé d'alourdir le fardeau des citoyens ordinaires.

Ce projet de loi rassemble des propositions budgétaires qui nous ont été soumises depuis quelques années. À vrai dire, chaque fois que le ministre des Finances (M. Wilson) fait un énoncé économique ou présente un livre blanc ou un budget, il augmente inévitablement la taxe de vente. Ou bien il en élargit la base, c'est-à-dire qu'il taxe de nouveaux articles, ou bien il en augmente le taux.

Le gouvernement a augmenté les taxes sur une foule d'articles pour les Canadiens ordinaires. Il l'a augmenté de 10 p. 100 sur les appels interurbains et sur les services de télécommunication. Cette mesure lui rapportera 870 millions de dollars par année. La taxe de vente sur la peinture et le papier peint est passée de 8 à 12 p. 100, ce qui ajoutera environ 60 millions de dollars par année à ses recettes. Il y a ensuite les taxes sur la bière, le vin et les produits du tabac, qui étaient déjà annoncées, mais qui ne se retrouvent pas toutes dans ce projet de loi et qui grossiront ses recettes de 240 millions de dollars par année.

Parmi les augmentations importantes, de la taxe de vente, le gouvernement semble préférer celle sur l'essence. Depuis qu'il est au pouvoir, il a augmenté le prix de l'essence de 23c. le gallon. Cela s'ajoute au prix que les Canadiens payaient avant l'élection des conservateurs. Ce sont 23c. de plus pour le Trésor fédéral.

On peut discuter longtemps des avantages de la taxe de vente comme source de recettes pour le gouvernement comparés

à ceux d'autres sources. Je suis certain que les députés ne seraient pas du même avis si on leur demandait si le gouvernement devrait tirer ses revenus directement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ou indirectement de taxes comme la taxe de vente. Certains arguments militent en faveur de la taxe de vente. La plupart des pays industrialisés en ont une. Grâce à elle, les Canadiens aux revenus les plus élevés qui échappent au fisc ou presque, paient au moins des taxes. Autrement dit, le percepteur attend que l'argent sortie de votre poche alors que dans le cas de l'impôt sur le revenu l'argent est prélevé avant que vous ne l'ayez touché.

Assurément, une taxe de vente fait en sorte que tous ceux qui dépensent de l'argent payent une taxe. Il existe naturellement des arguments contre la taxe de vente. L'un des principaux est qu'elle est rétrograde. Cela signifie que nous sommes imposés non pas sur notre capacité de payer une taxe mais sur nos besoins. Une personne disposant d'un revenu annuel de 8 000 \$, 10 000 \$, 12 000 \$ ou de 15 000 \$ a quand même besoin d'acheter un gallon de lait et du pain. Elle doit se servir du téléphone. Elle possède peut-être un poste de télévision et bénéficie des services d'une société de télédistribution. Elle doit acheter des chaussures et des vêtements à ses enfants. Elle doit acheter une maison ou louer un appartement. Il lui faut une voiture. Il y aura sur tous ces articles une taxe de vente sous une forme ou une autre. Cette personne est imposée au même taux qu'une autre qui dispose d'un revenu de 100 000 \$ ou de 1 million de dollars. Naturellement ceux qui gagnent ces sommes-là dépensent davantage et par conséquent payent plus de taxe. Cependant, pour les articles de première nécessité, le Canadien à faible revenu paiera très souvent la même taxe qu'un Canadien à revenu élevé. C'est injuste. C'est rétrograde. C'est l'un des aspects de la taxe de vente que je trouve inacceptable.

● (1640)

Le gouvernement a déclaré, et s'en vante, qu'il a établi le crédit de taxe sur les ventes. Il est censé rembourser à ceux qui ont un faible revenu l'argent qu'ils ont dépensé pour la taxe de vente. Le crédit de taxe sur les ventes établi par le gouvernement n'influe pas sur l'augmentation de la taxe de vente que les gens devront payer à cause des divers budgets conservateurs. Comme la plupart des autres Canadiens, ils payent davantage de taxe, mais on leur en rembourse une certaine partie maintenant.

De même, le gouvernement ne s'est pas engagé à ce que le crédit de taxe sur les ventes soit indexé à l'inflation. C'est ce qu'il devra faire à mesure qu'augmentent ses recettes qui découlent de la taxe de vente. Il doit garantir aux Canadiens à revenu faible et moyen que, à mesure qu'augmente la taxe de vente, que ce soit en relevant le taux ou l'assiette ou que ce soit à cause de l'inflation, ils n'en souffriront pas, et que le crédit de taxe sur les ventes sera indexé de façon que cela compense l'augmentation des taxes qu'ils paieront. Malheureusement, le gouvernement n'a pas pris d'initiative dans ce sens.